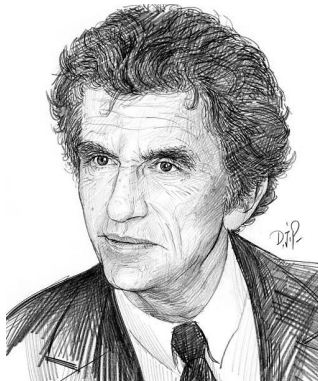


INTERVIEW**JACK LANG** ANCIEN MINISTRE SOCIALISTE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**« Il eût mieux valu qu'on développât l'école publique »**

Député socialiste du Pas-de-Calais, Jack Lang a été ministre de l'Éducation à deux reprises : dans le gouvernement de Pierre Bérégovoy de 1992 à 1993 et dans celui de Lionel Jospin entre 2000 et 2002.

La loi Debré a-t-elle mis fin à la querelle scolaire public-privé ?

J'aurais préféré qu'elle ne voie pas le jour. Il eût mieux valu, à ce moment-là, qu'on développât l'école publique plutôt que de cristalliser l'école privée. En son temps, elle a d'ailleurs été extraordinairement controversée, les laïcs y voyant un mauvais coup contre l'école publique. Et le programme de François Mitterrand en 1981 visait à abolir ce texte pour créer un grand service public unifié de l'école. Mais une gauche maladroite, une droite sectaire et un épiscopat d'une grande véhémence ont eu raison du courage d'Alain Savary. L'expérience enseigne que les réformes, bonnes ou mauvaises, finissent par s'incruster dans la réalité. Ce qui est positif dans le texte, c'est que les écoles privées doivent respecter les programmes et se soumettre à des obligations de

**Jack Lang.**

service public. Reste qu'il a fallu deux ministres de gauche pour calmer le jeu. Jean-Pierre Chevènement d'abord, qui a éteint l'incendie, et moi-même, à la faveur d'un accord avec le père Cloupet, responsable de l'enseignement catholique, sur le montant du forfait versé à l'école privée, et sur la formation et les retraites des maîtres du privé.

Aujourd'hui, le modus vivendi vous paraît-il équilibré ?

Personne, à ma connaissance, ne propose d'abolir la loi Debré. Mais il y a encore beaucoup de travail à faire. La droite a adopté des textes qui ne sont pas des textes d'équité vis-à-vis des communes et de l'école publique. Notamment pour obliger les communes à financer les frais de scolarité des enfants de l'école privée qui vont à l'école privée dans une autre commune. C'est une anomalie contraire à l'esprit de la loi Debré, fondée sur le principe de parité. Il faut absolument revenir en arrière sur ce point.

L'attractivité du privé est-elle le signe d'un échec du public ?

Non. Il est vrai que certains établissements privés font du bon travail. Mais d'autres ne sont pas brillants. Lorsque l'on évoque le nombre d'inscrits, il faut tenir compte du fait qu'un certain nombre d'établissements publics sont assez sélectifs ou mettent trop facilement des élèves à la porte. Ce qui contribue surtout à faire venir des élèves dans des collèges privés, c'est une politique gouvernementale qui supprime la plupart des forma-

tions particulières de réinsertion des enfants : les classes relais que nous avons imaginées, les réseaux expérimentaux publics, les réseaux d'aide spécialisés aux élèves en difficulté (Rased)... Sans compter que l'assouplissement de la carte scolaire par Xavier Darcos est un facteur de ségrégation scolaire et sociale.

Le problème principal n'est donc plus entre public et privé...

Le problème, aujourd'hui, c'est de sauver l'éducation contre les mauvais coups du gouvernement, même si la qualité et le dévouement des maîtres assurent à notre enseignement, public comme privé, une bonne qualité moyenne. La semaine de quatre jours est par exemple une imbécillité monumentale. Ce gouvernement n'a rien fait, sinon supprimer des postes et des heures d'enseignement. Globalement, la politique de l'éducation n'est pas bonne pour l'école primaire et le collège. Le privé, d'ailleurs, en souffre aussi.

PROPOS RECUEILLIS PAR
PIERRE-ALAIN FURBURY